Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9 Nova Scot

| Title - Sujet | | | | |
|--|------------------------|--------|-------------------------------|--|
| TRACTOR 185 HP | | | | |
| Solicitation No N° de l'invitation Date | | | | |
| 01804-150299/A | 2014-12-03 | | | |
| Client Reference No N° de ré 01804-15-0299 | férence du client | | | |
| GETS Reference No N° de ré PW-\$HAL-123-5161 | férence de SEAG | | | |
| File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME | | | ME | |
| HAL-4-72063 (123) | | | | |
| Solicitation Closes | - L'invitation pre | nd fin | Time Zone Fuseau horaire | |
| at - à 02:00 PM on - le 2015-01-13 | | | Atlantic Standard Time AST | |
| F.O.B F.A.B. | | | | |
| Plant-Usine: Destination: | ✓ Other-Autre: | | | |
| Address Enquiries to: - Adress Lockyer (HAL), Jeff | er toutes questions à: | I . | uyer Id - Id de l'acheteur | |
| Telephone No N° de téléphor | пе | | - N° de FAX | |
| (902) 496-5636 () | | | 06-5016 | |
| Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF AGRICUI NAPPAN RESEARCH FARM 4016 HIGHWAY 302 KENTVILLE NOVA SCOTIA B0L1C0 Canada | es et construction: | DD | | |
| | | | | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
|---|---------------------------------------|
| See Herein | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de | e l'entrepreneur |
| | |
| Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracté | ner au nom du fournisseur/ |
| Signature | Date |



| * | Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | ics et Serv ntaux Cana | ices Ida | | | Document No.01804-150299/A | Š | Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions | Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions |
|---------|---|---|---------------------------|-------------|-----------|----------|----------------------------|--------------------------|--|---|
| | | | Dest. | Inv. | Č | 137 11 | Unit Price/ | Unit Price/Prix unitaire | : | |
| Article | e Description | | Dest. | Fact. | oté Sé | U. de D. | Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte | Del. Offered Liv. offerte |
| 1 | Tractor 185 HP | | 01804 | 01804 | 1 | Each | S | XXXXXXXXXX | See Herein | |
| | Asset Master Record 130915 | | • | | | | | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation 01804-150299/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hal 123 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client 01804-15-0299

HAL-4-72063

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

The bid solicitation package is to be inserted at this point and forms part of this document.

Le jointe au dossier de demande de soumissions doit être insérée ici et fait partie du présent document.

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

TABLE DES MATIÈRES

HAL-4-72063

| PARTIE | E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 2 |
|--------|--|----|
| 1.1 | Exigences relatives à la sécurité | 2 |
| 1.2 | Besoin | 2 |
| 1.3 | COMPTE RENDU | |
| 1.4 | ACCORDS COMMERCIAUX | 2 |
| PARTIE | E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 2 |
| 2.1 | Instructions, clauses et conditions uniformisées | 2 |
| 2.2 | Présentation des soumissions | |
| 2.3 | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION | 3 |
| 2.4 | LOIS APPLICABLES | 3 |
| PARTIE | E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 4 |
| 3.1 | Instructions pour la préparation des soumissions | 4 |
| PARTIE | E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 5 |
| 4.1 | Procédures d'évaluation | 5 |
| 4.2 | MÉTHODE DE SÉLECTION | 5 |
| PARTIE | E 5 – ATTESTATIONS | 5 |
| 5.1 | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT | 5 |
| PARTIE | E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 6 |
| 6.1 | Exigences relatives à la sécurité | 6 |
| 6.2 | Besoin | 6 |
| 6.3 | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 6 |
| 6.4 | Durée du contrat | 7 |
| 6.5 | Responsables | 7 |
| 6.7. | Paiement | |
| 6.8 | Instructions relatives à la facturation | 8 |
| 6.9 | Attestations | 8 |
| 6.10 | | |
| 6.11 | Ordre de priorité des documents | 9 |
| ANNEX | KE A | 10 |
| ÉNOI | NCÉ DES BESOINS | 10 |
| ANNEX | (E B | 14 |
| BASE | E DE PAIEMENT | 14 |
| ANNEX | (E C | 15 |
| Critè | ÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES | 15 |
| ANNEX | (E D | 18 |
| EVIC | CENCES DELATIVES ALL CODE DE CONDILITE | 10 |

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence en matière de sécurité n'est rattachée à cet appel d'offres.

1.2 Besoin

Au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sollicite des offres pour le fourniture et livraison, au plus tard le 31 mars 2015, d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) BOL 1C0. Le fournisseur retenu devra assurer l'entretien et les réparations liées à la garantie du tracteur et donner une formation à l'intention des conducteurs, conformément au besoin décrit dans les présentes.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les paragraphes 04 et 05 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u> incorporées ci-haut par renvoi, sont supprimées en entier et remplacées par ce qui suit :

4. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs du

File No. - N° du dossier HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent diligemment informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'achat ainsi que pendant la période du contrat.

5. Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire – PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne ou toutes les personnes mentionnées ci-dessus, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement et les renseignements connexes dans le délai prévu, ou à défaut de coopérer dans le cadre du processus de vérification, la soumission sera déclarée non recevable. »

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq(5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier HAL-4-72063

nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique **deux (2) copies papier** Section II : Soumission financière une (1) copie papier

Section III: Attestations une (1) copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B - la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être déclarée recevable, la soumission doit respecter tous les critères techniques obligatoires conformément à l'Annexe C - Critères techniques obligatoires.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier HAL-4-72063

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sollicite des offres pour le fourniture et livraison, au plus tard le 31 mars 2015, d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) BOL 1C0. Le fournisseur retenu devra assurer l'entretien et les réparations liées à la garantie du tracteur et donner une formation à l'intention des conducteurs, conformément au besoin décrit dans les présentes.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01804--150299/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No.

01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID

hal123

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

| Il est obligatoire que tous les livrables demandés soient reçus et prêts à l'emploi au plus tard |
|--|
| 31 mars 2015. Si cette exigence ne peut être respectée, le contrat sera résilié. |

Il est entendu et convenu que si le contrat lui est attribué, le meilleur délai de livraison possible que pourra offrir l'entrepreneur sera de _____ jours après la date de l'attribution du contrat (tel qu'indiqué par le soumissionnaire).

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Jeff Lockyer

Titre: Agente d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1713 Bedford Row

Halifax, N.É. B3J 3C9

Téléphone : (902) 496-5636 Télécopieur: (902) 496-5016

Courriel: jeffrey.lockyer@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

| Le chargé de projet pour le contrat est : |
|---|
| Nom : |
| Γitre : |
| Organisation : |
| Adresse : |
| Гéléphone : |
| rélécopieur : |
| Courriel : |

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

| 6.5.3 | Re | présentant | de | l'entre | preneur |
|-------|----|------------|----|---------|---------|
|-------|----|------------|----|---------|---------|

| Nom | : |
|-----|---|
| | |

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01804--150299/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01804--15-0299

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier HAL-4-72063

| Titre : | |
|----------------|--|
| Organisation : | |
| Adresse : | |
| | |
| Téléphone : | |
| Télécopieur : | |
| Courriel : | |

6.7. Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans **l'annexe B**, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.7.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01804--150299/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01804--15-0299

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-4-72063

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25) biens complexité moyenne;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Critères techniques obligatoires;
- f) Annexe D, Exigences Relatives au Code de Conduite;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

Fourniture et livraison, au plus tard le 31 mars 2015, d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0. Le fournisseur retenu devra assurer l'entretien et les réparations liées à la garantie du tracteur et donner une formation à l'intention des conducteurs, conformément au besoin décrit dans les présentes.

Critères techniques obligatoires

Portée

Le tracteur doit être neuf, et du modèle le plus récent du fabricant encore en cours de production.

Le tracteur doit provenir d'un fabricant qui a prouvé son admissibilité en fabriquant et en vendant des véhicules de ce type et de cette taille depuis au moins 1 an.

Le tracteur doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles visant la construction, la sécurité, le bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de la construction.

Le véhicule doit être livré destination FAB, au plus tard le 31 mars 2015.

Capacité/rendement

| Caract | éristique | Unité de mesure | Exigence |
|--------|----------------------------------|-----------------|-----------------------|
| 1. | Vitesse de déplacement | mi/h | 25 mi/h |
| 2. | Puissance de la prise de force | cheval (hp) | Minimum de 150 hp |
| 3. | Moteur diesel 6 cylindres | cheval (hp) | Minimum de 185 hp |
| 4. | Débit de la pompe hydraulique | gal/min | Minimum de 30 gal/min |

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

Capacités d'attelage d'équipement

| Système d'attelage | Unité de mesure | Exigences |
|-------------------------|-----------------|-----------|
| Attelage 3 points avant | | |
| Prise de force avant | | |

Exigences

Modèle standard

L'équipement doit être du modèle le plus récent.

L'équipement doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles visant la construction, la sécurité, le bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de la construction.

Normes de sécurité

Niveau de bruit – Le niveau sonore de l'équipement doit répondre aux exigences des textes législatifs visant la santé et la sécurité au travail, tant au poste de commande qu'à l'extérieur.

Exigences en matière de sécurité – Le tracteur doit être conforme aux normes PCSA et aux normes sur les véhicules automobiles du Canada qui s'y appliquent.

Rendement du tracteur

Le tracteur doit avoir, au minimum, les capacités de puissance, de débit et de vitesse indiquées dans le tableau intitulé Capacité/rendement figurant plus haut.

Condition de livraison de l'équipement

L'équipement doit être livré à destination prêt à être utilisé (révisé et réglé) et nettoyé, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Adresse de livraison

Le fournisseur doit livrer l'équipement au plus tard le 31 mars 2015, à l'adresse suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada Ferme expérimentale de Nappan 4016 Highway 302 Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0

Id de l'acheteur - Buyer ID hal123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

Attelage/équipement

Poste de commande

Cabine de sécurité ROPS - Cabine avec protection anti-renversement, chauffée et climatisée

Siège à suspension pneumatique – Le siège du conducteur, à suspension pneumatique, doit être de première qualité en tissu et avoir un haut dossier. Il doit être équipé de ceintures de sécurité rétractables.

Radio - La cabine doit être équipée d'un poste de radio AM/FM

Klaxon – le poste de commande doit être doté d'un klaxon.

Moteur

Le tracteur doit être équipé d'un moteur diesel de 6 cylindres.

Accessoires du moteur

Le moteur doit être doté d'un chauffe-moteur, de bougies de préchauffage ou d'un dispositif de démarrage à froid pour pouvoir démarrer par temps froid.

Transmission

La transmission doit être la transmission standard du fabricant, à savoir à changement de vitesse sous charge avec inverseur.

Freins

Le système de freinage doit être le système standard du fabricant.

Direction

Le tracteur doit être équipé du système de direction standard du fabricant.

Garantie

Le fournisseur <u>doit</u> offrir une garantie minimale d'au moins un (1) an sur les pièces et accessoires défectueux, y compris l'installation des pièces et accessoires de rechange.

Garantie – Entretien et réparation

Le fournisseur <u>doit</u> effectuer l'entretien et les réparations sous garantie. L'entretien et les réparations sous garantie, y compris de l'équipement connexe, doivent être réalisés conformément aux exigences du fabricant, de façon à garantir le rendement optimal du véhicule, pendant toute la période de garantie.

1. Garantie – Calendrier d'entretien et de réparation

a) Le fournisseur <u>doit</u> fournir au responsable technique un calendrier d'entretien et de réparation qui respecte les exigences spécifiques établies par le fabricant pour le rendement

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

optimal du véhicule et de l'équipement connexe, pendant toute la période de garantie. Le fournisseur <u>doit</u> procéder à l'entretien et aux réparations du véhicule visés par la garantie, conformément au calendrier.

Si l'entretien et les réparations sous garantie doivent être réalisés dans les installations d'AAC, le technicien doit s'y présenter dans les 24 heures suivant l'avis au fournisseur.

Si l'entretien et les réparations sous garantie doivent être réalisés à l'extérieur des installations d'AAC, l'atelier doit se trouver à 200 kilomètres ou moins de la ferme expérimentale de Nappan située 4016 Highway 302 à Nappan (Nouvelle-Écosse) BOL 1CO.

Le fournisseur doit pouvoir offrir des services liés à la garantie au fur et à mesure des besoins et doit avoir un accès rapide aux pièces d'un établissement autorisé d'entretien et de réparation.

Soutien logistique intégré

Le fournisseur <u>doit</u> s'assurer que les pièces de rechange nécessaires à la réparation et à l'entretien adéquats du ou des véhicules seront vendues pendant au moins dix (10) ans.

1. Documents

Le fournisseur doit remettre les documents suivants :

<u>Manuels du véhicule</u> – Manuels nécessaires à l'utilisation en toute sécurité du véhicule, à son entretien et à sa réparation. Il est préférable d'envoyer un ensemble complet de manuels sur CD/DVD-ROM, toutefois, un ensemble complet des manuels d'utilisation <u>doit</u> être fourni en format papier, au minimum, à l'exclusion du manuel des pièces qui peut être accessible en ligne. Font partie des manuels du véhicule :

- i. Manuel d'utilisation En anglais au minimum;
- ii. Manuel des pièces En anglais au minimum;
- iii. Manuels d'entretien (réparation en atelier) En anglais, au minimum.
- a. lettre de garantie Le fournisseur doit présenter une copie papier de la lettre de garantie dûment rempli et signé (en anglais, au minimum) avec le véhicule. Le fournisseur doit envoyer une copie de la lettre de garantie, en format électronique, le directeur technique au moment de l'expédition.

Formation des conducteurs

Le fournisseur doit offrir la formation suivante :

- a. <u>Introduction</u> Une séance d'introduction destinée à six (6) utilisateurs au maximum, au plus tard un (1) mois après la livraison du véhicule.
- b. Le cours <u>doit</u> donner aux participants des renseignements détaillés sur la façon d'utiliser le véhicule et de procéder à son entretien quotidien et à celui de l'équipement connexe (entretien quotidien : vérification de la pression des pneus, de l'huile, etc.)
- c. La formation sera donnée sur place.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01804--150299/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01804--15-0299

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-4-72063

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B

BASE de PAIEMENT

Le soumissionnaire doit proposer un prix global ferme, en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée non comprise, destination FAB, transport compris, taxe d'accise et droits de douane canadiens compris.

Livraison droits acquittés (DDP), Incoterms 2000. L'entrepreneur doit prendre à sa charge tous les frais liés à la livraison, les coûts d'administration et les risques liés au transport, ainsi que le dédouanement, y compris le paiement des taxes et droits de douane jusqu'à destination.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de l'appel d'offres et respecter tous les critères obligatoires. La soumission portant le prix calculé le plus bas fera l'objet d'une recommandation pour l'attribution d'un contrat.

| Description: | Prix de lot ferme : |
|--|---|
| Fourniture et livraison d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0, tel qu'il est précisé dans l'Annexe A - Exigence, l'Annexe B - Modalités de paiement et l'Annexe C - Critères techniques obligatoires. | |
| Total du prix de lot ferme : | \$ (TPS/TVH en sus) |
| Marque/modèle proposés: | |
| Exigences : Le Canada se réserve le droit de vérifier si satisfaites avant l'attribution du contrat. | toutes les spécifications ci-haut ont été |
| Les spécifications obligatoires qui ne sont pas satisfaites soumission. Si l'on détermine que certaines spécifications l'attribution du contrat, ce dernier pourrait être résilié. | |
| Le soumissionnaire atteste que toutes les exigences oblig | gatoires ci-haut sont satisfaites. |
| Signature : | |

File No. - N° du dossier HAL-4-72063

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

<u>Directives</u>: Les soumissionnaires **doivent** indiquer s'ils répondent ou non aux critères techniques obligatoires. Ils devraient également inclure, si possible, deux (2) exemplaires de la documentation descriptive du ou des produits offerts. Ces documents doivent être suffisamment exhaustifs pour démontrer clairement le respect de chacun des critères techniques obligatoires ci-dessous.

Les soumissionnaires **devraient** fournir des commentaires et indiquer le numéro des pages où il est démontré, dans les brochures ou les fiches techniques fournies, que chaque critère technique obligatoire est respecté, et y mettre en évidence les données pertinentes.

Les soumissionnaires **doivent** indiquer, pour chaque critère technique obligatoire énoncé cidessous, si le produit ou le service offert est conforme ou non.

En présentant l'annexe C (« Critères techniques obligatoires »), les soumissionnaires attestent que les produits offerts satisfont aux critères techniques obligatoires et qu'ils seront construits conformément à ceux-ci.

Il sera à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour appuyer vos dires et vos allégations de conformité à chacune des spécifications.

REMARQUE: La Couronne n'est AUCUNEMENT tenue de demander des précisions sur les soumissions ni sur la documentation technique fournie à l'appui. À défaut de se conformer à tous les critères techniques obligatoires suivants, la soumission sera jugée irrecevable et sera écartée.

| | | Conf | ormité | |
|----|---|------|--------|----------------------|
| N° | Caractéristique | Oui | Non | Commentaires/renvois |
| I. | | | | |
| A. | Matériel neuf, du modèle le plus récent du fabricant | | | |
| В. | Matériel venant d'un fabricant qui a prouvé son admissibilité en construisant et en vendant des véhicules du même type, de la même taille et de la même catégorie depuis au moins 1 an. | | | |
| C. | Conformité à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles visant la construction, la sécurité, le bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de la construction. | | | |

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-4-72063

| N° | 0 1/1 11 | Conformité | | C |
|----------------|---|------------|-----|----------------------|
| N ⁻ | Caractéristique | Oui | Non | Commentaires/renvois |
| II. | Le tracteur agricole doit avoir les | | | |
| | caractéristiques suivantes : | | | |
| | du moteur | 1 | | |
| A | Moteur diesel 6 cylindres – 185 hp minimum | | | |
| В. | Puissance de la prise de force – 150 hp | | | |
| | minimum | | | |
| | Carburant – Diesel | | | |
| D | Capacité du réservoir – 300 litres minimum | | | |
| E | Transmission – changement de vitesse sous | | | |
| | charge, avec inverseur Débit de la pompe hydraulique - Minimum | | | |
| F. | de 30 gal/min | | | |
| | Le moteur doit être équipé d'un | | | |
| G | chauffe-moteur | | | |
| Н | Freins hydrauliques à disque humide | | | |
| | istiques de l'équipement | 1 | | |
| | 4 roues motrices essieu avant | | | |
| | Prise de force 540/1000 | | | |
| С | Garde-boue avant | | | |
| | Phares – au moins 2 à l'avant, 4 à l'arrière | | | |
| | Vitesse de circulation – 25 mi/h minimum | | | |
| F | Quatre (4) télécommandes d'hydraulique | | | |
| | arrière | | | |
| | Cabine à suspension | | | |
| | Chauffage et climatisation de cabine | | | |
| | Attelage 3 points arrière | | | |
| J. | Pneus arrière pleins avec calcium | | | |
| K | (380/85R30) | | | |
| L. | Taille des pneus arrière : 18.4 R42 (480/80R42) | | | |
| M | Attelage 3 points avant | | | |
| N | Drigo do forço avent (mêmo direction qu'à | | | |
| l N | l'arrière) | | | |
| 0 | Siège pneumatique totalement ajustable | | | |
| | dote d'accoudoirs | | | |
| | Rétroviseurs gauche et droit télescopiques | | | |
| | Pare-soleil | | | |
| | Essuie-glace arrière avec lave-glace | | | |
| | Phare de signalisation | | | |
| | Protège-calandre avec poids | | | |
| U | Coffre à outils | | | |
| V | Télécommande de l'attelage arrière à | | | |
| | l'extérieur de la cabine | | | |

Id de l'acheteur - Buyer ID hal 123 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

| N° | Corpotóriotique | Confo | rmité | Commentaires/renvois |
|----|--|-------|-------|----------------------|
| IN | Caractéristique | Oui | Non | Commentaires/renvois |
| | Autres | | | |
| 1. | Inspection préalable à la livraison – Standard | | | |
| 2. | FAB Destination | | | |
| | Garantie | | | |
| 1. | Le fournisseur <u>doit</u> accorder une garantie d'au moins une (1) an sur les éléments et les pièces, comprenant l'installation des éléments et pièces de rechange. | | | |
| 2. | Le fournisseur <u>doit</u> accorder une garantie d'au moins deux (2) ans sur le groupe motopropulseur. | | | |

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 01804--150299/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 01804--15-0299

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $hal123 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ HAL\text{-}4\text{-}72063 \end{array}$

ANNEXE D

EXIGENCES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions :

| a) une liste complète des noms de t administrateurs de leur entreprise | outes les personnes qui sont actuellement des e; |
|--|--|
| | urnisseur : |
| NEA du fournisseur : | |
| Numéro de la demande de soumissio Bloc-signature de l'agent de négociati | |
| des contrats : | Jeff Lockyer |
| | Agent d'approvisionnement p. i. |
| | Direction des approvisionnements, Région de l'Atlantique |
| | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada |
| | 5 ^e étage, édifice public Dominion |
| | 1713 Bedford Row, Halifax (NÉ.) B3J 3C9 |
| | jeffrey.lockyer@pwgsc-tpsgc.gc.ca |
| | Téléphone : 902-496-5636 |
| | Télécopieur : 902-496-5016 |
| | Gouvernement du Canada |

Liste des administrateurs : Veuillez fournir une liste complète des noms de toutes les personnes qui siègent actuellement au conseil d'administration de l'entreprise susmentionnée.

Administrateurs : (Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées)

| NOM | NOM | NOM | NOM |
|-----|-----|-----|-----|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Au besoin, joindre une autre feuille pour des noms additionnels.